

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 11 juillet 2020

SORTIE DE L'ÉTAT D'URGENCE

La sortie de l'état d'urgence sanitaire nous conduit à modifier le régime de contrôle des frontières et de suivi sanitaire des voyageurs qui arrivent en Martinique.

I. Concernant les déplacements en provenance de la France hexagonale, les évolutions sont les suivantes :

- La stratégie du test préalable à l'embarquement est maintenue. Le 10 juillet, sur les vols des trois compagnies qui desservent la Martinique, 96,2% des passagers avaient présenté un test négatif avant l'embarquement, en hausse continue depuis le début de cette stratégie mise en place en juin (moyenne sur les vols de la dernière semaine : 91,8% des voyageurs avaient présenté un test négatif à l'embarquement)

- Pour les voyageurs qui arrivent de l'hexagone, la quarantaine est levée. Une "distanciation renforcée" est recommandée pendant 7 jours, durant laquelle il est nécessaire d'éviter les regroupements, les personnes fragiles et de porter un masque dans les espaces publics. Il est fortement conseillé aux voyageurs de se faire tester à la fin de cette période de 7 jours sur présentation du billet d'avion dans les laboratoires d'analyse médicales (Biosanté, Biolab et CHU).

II. Les mesures temporaires applicables aux voyageurs en provenance de Guyane sont inchangées :

- Les déplacements en provenance de la Guyane sont limités aux seuls déplacements fondés sur un motif impérieux d'ordre personnel ou familial, un motif de santé relevant de l'urgence ou un motif professionnel ne pouvant être différé.

- Les voyageurs en provenance de la Guyane doivent présenter un résultat négatif d'un test RT-PCR de détection du génome SARS Cov2 réalisé dans les 72 heures précédant le vol. Ils sont soumis à une quarantaine d'une durée de sept jours à leur arrivée.

- En absence de test, le passager peut être autorisé à embarquer sur décision expresse préalable du préfet. Le passager sera testé à l'arrivée en Martinique et placé en quarantaine dans un établissement hôtelier dans l'attente du résultat du test.

Les autorités rappellent la nécessité de respecter les gestes barrières et la distanciation physique. En cas de symptômes évocateurs du Covid-19, les personnes qui habitent ou résident temporairement en Martinique sont invités à appeler le SAMU - centre 15.